



La brève de Beauval

Mairie de Beauval

Rue du général Leclerc
80630 Beauval

☎ 03 22 32 90 10

🖨 03 22 32 93 45

contact@beauval.fr
periscolaire@beauval.fr

www.beauval.fr



Secrétariat

Du lundi au jeudi

De 15h00 à 18h00

Vendredi

De 15h00 à 17h00

Permanences

Du Maire

Le lundi et jeudi matin
Sur rendez-vous

Des adjoints

Sur RDV

Assistante Sociale sur RDV

03 60 03 43 60

Tri sélectif

Le 2, 16 et 30 Novembre
2020

LE MOT DU MAIRE

A plusieurs reprises, par nos moyens de communications (brève, internet, face book) je vous ai alerté sur une consommation anormale de notre service d'eau, je vous ai demandé de surveiller vos compteurs d'eau.

Lors du relevé des compteurs d'eau annuel réalisé par notre fontainier, nous avons pu constater plusieurs fuites après compteurs de distribution, notamment trois très importantes dont deux d'environ 1100m³ et une de **5000m³**. Rien que pour cette dernière c'est l'équivalent de 20 jours de consommation de la population de Beauval. C'est un coût de plus de **20 000€ qui est à la charge du consommateur**.

Depuis quelques jours nous constatons une légère remontée de notre consommation d'environ 1,5m³ d'eau par heure soit 36 m³ jour.

Vérifiez régulièrement vos compteurs d'eau pour éviter d'avoir une désagréable surprise lors de votre facturation.

Pour apporter une nouvelle occupation à nos jeunes, sans lieu défini pour se rassembler, lors du conseil du 16 octobre nous avons voté deux demandes de subventions pour la création d'un City Park au terrain de football.

Cet équipement permettra à nos jeunes de se retrouver en toute convivialité et pratiquer des activités sportives (football, basketball, handball etc...) sur une surface dédiée en toute tranquillité.

Le Maire, Bernard THULLIER

Agenda

Le 28 octobre 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire du 30 octobre au 1^{er} décembre minimum. Informations et attestations de déplacements sont disponibles sur le site :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

En raison de la situation sanitaire actuelle, nous sommes dans l'obligation d'annuler toutes les manifestations du mois de novembre qui devaient avoir lieu dans la commune et jusqu'aux nouvelles consignes gouvernementales.

Pour le mois de novembre, sont concernés : - le marché de Noël et la bourse aux jouets du 8 novembre organisé par le club de badminton – la cérémonie du 11 novembre – la soirée beaujolais du 20 novembre organisé par Festi Beauval.

Les commerces de premières nécessités restent ouverts, l'ensemble des établissements recevant du public seront fermés à l'exception des services publics. Votre mairie reste accessible par 📞 : 03.22.32.90.10 et ouverte au public de 15h à 18h en semaine et 15h à 17h le vendredi.

Respectez les consignes sanitaires. Protégez-vous et protégez les autres.

État civil

Naissances	Mariages	Décès
Le 17 octobre : Olyna LEROY	Aucun	Le 20 octobre : Pierre THULLIER Le 21 octobre : Mickaël TABARY

LE MOIS DERNIER

CEREMONIE DE REMISE DE MAILLOTS

Le mardi 6 Octobre 2020, M. Lelong, président du FCB, a réuni les équipes U8 et U9 à la salle Eugène Greuet à 19h. Une remise de maillots a été effectuée par le sponsor HILLETR et Associés aux jeunes footballeurs et footballeuses. Un verre de l'amitié a clôturé cette soirée.

Le club recrute de U6 à seniors et seniors Féminines à partir de 16 ans contacter la page Facebook Football Club Beauval ou par téléphone au 0618234520 ou 0678818838 (seniors Féminines) essai possible gratuit. N'hésitez pas à venir rejoindre le FC Beauval

Le bureau du Football Club Beauval



APRES-MIDI RÉCRÉATIF

Quel succès !!

Comme à chaque période de vacances scolaires, FESTI BEAUVAL a organisé ce Mercredi 21 Octobre un après-midi récréatif. Au programme, était prévu décoration de citrouilles et loto. 29 enfants ont répondu présents à notre invitation. De nombreux lots ont été distribués aux participants chanceux. L'après-midi fut clôturé par la distribution d'une brochette de bonbons confectionné par TOU'SUCR et d'une brique de jus de fruit. Merci aux participants et aux encadrants.

La présidente de Festi Beauval, Nathalie Taboux



Judo

Ce samedi 24 Octobre à Calais a eu lieu le championnat des Hauts de France.

Dans la catégorie minimes, nous avons une représentante Beauvaloise Gwladys Marconnet. Cette jeune lycéenne termine 1^{ère} de sa catégorie, elle devient ainsi championne des hauts de France. 🏆 Gwladys ira le 7 Novembre prochain à Paris pour le championnat de France.

Toutes mes félicitations pour ta réussite, croisons les doigts pour Paris. 🍊🍊 (sous réserve des règles sanitaires) Les membres du judo club Beauvalois sont très fiers de ta performance.

La présidente A.Thuillier Rabouille 🇫🇷



ÉVÈNEMENTS A VENIR ...

NOEL DES AINES

Cette année, vu les consignes sanitaires, il ne sera pas possible d'organiser le repas de Noël des Aînés à la salle Paul Bourdon.



Exceptionnellement, il vous sera possible de choisir entre un colis ou un repas conditionné sous vide qui vous seront livrés à domicile.

MENU du REPAS de NOEL CUISINÉ et LIVRÉ

Foie gras magret de canard fumé confiture d'oignons à la grenadine
Boudin Blanc brioché sauce porto
Caille farcie aux raisins, fagot de cèleri et mousseline de butternut
Duo de fromages
Buchette de Noël au chocolat

Vous êtes nés avant le 31 décembre 1955, **pensez à vous inscrire avant le 13 novembre 2020** à l'aide du coupon réponse suivant.

Plus aucune demande ne sera prise en compte après cette date.

M. Mme M. & Mme



NOM.....
Prénom(s).....
Date(s) de Naissance.....
Téléphone.....
Adresse.....

.....
REPAS - COLIS M. ou COLIS Mme (Rayer la mention inutile)

RÉSUMÉ COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2020

Tous présents sauf : Mme PODEVIN Marie-José représentée par Mme MESROUA Martine et Mme POIRÉ Valérie représentée par M ROUCOU Anthony. Le compte rendu du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité. M. le Maire demande au conseil l'autorisation de supprimer l'ordre du jour suivant : signature d'une convention technique et financière avec le Conseil Départemental. Vote à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Autorisation de signature d'un avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant.

Admission en non-valeur commune

Le Centre des Finances Publiques de Doullens demande d'admettre en non-valeur la somme de 3.35 € correspondant à un impayé de vaisselle cassée. Vote à l'unanimité.

Admission en non-valeur service des eaux

Le Centre des Finances Publiques de Doullens demande d'admettre en non-valeur des impayés de la facturation de l'eau: 224.45 € suite à une liquidation judiciaire et 1155.99 € suite à un effacement de dette. Vote à l'unanimité.

Règlement intérieur du Conseil Municipal

M. le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Il a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation. M. le Maire précise qu'il a été rédigé sur la base de règlements qui sont

appliqués par d'autres communes et a été contrôlé par le service juridique de l'association des maires. Vote : 16 voix pour et 3 voix contre.

Acquisition de deux abris de bus

M. le Maire explique qu'un abri de bus sera installé sur la RN 25 (arrêt des phosphates) et un autre entre les n°12 et 14 de la rue de Créqui pour remplacer celui de l'ancienne école élémentaire. Trois devis ont été reçus et il est proposé l'acquisition des abris bus chez JPP Direct pour 4 859.74 € HT soit 5 831.69 € TTC. Vote à l'unanimité.

Acquisition d'un TBI – Demande de DETR

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un Tableau Blanc Interactif et de deux ordinateurs pour l'école et donne lecture du plan de financement prévisionnel : Coût estimé : 3 480.00 € HT - Subvention Etat DETR 40 % : 1 392.00 € HT – Coût commune : 2 784.00 € TTC dont TVA 696.00 €. Vote à l'unanimité.

Acquisition de défibrillateurs

M. le Maire présente le projet d'acquisition de 6 défibrillateurs afin d'équiper les salles Paul Bourdon, Pierre Sueur, Eugène Greuet, la mairie, l'Eglise et le pôle socio culturel sportif et associatif. Un défibrillateur extérieur sera mis à la salle Eugène Greuet, il servira également pour le stade. - Coût estimé : 7 400.00 € HT - Subvention Etat DETR 40 % : 2 960.00 € HT – Coût commune : 5 920.00 € TTC (dont TVA 1480.00 €). Vote à l'unanimité.

Création d'un city park – Demande de DETR

M. le Maire présente à l'assemblée un projet de création d'un espace multisports avec plateforme en enrobé prévu au niveau du stade Amédée Hordequin entre la salle Eugène Greuet et le terrain de football car il est nécessaire de créer un lieu pour la jeunesse du village. M. le Maire précise que le conseil délibère sur les demandes de subvention et non pas sur le devis. Coût estimé : 68 654.00 € HT - subvention Etat DETR 30 % : 20 596.20 € HT - subvention de la région 50 % : 34 327.00 € HT (Equipements sportifs de proximité) – Coût commune : 27 461.60 € TTC dont TVA 13 730.80 €. Vote à l'unanimité.

Création d'un city park – Demande de subvention au titre des équipements sportifs de proximité

Le Conseil Municipal approuve le projet qui lui a été présenté, sollicite l'aide de la Région au titre des équipements sportifs de proximité et arrête le plan de financement. Vote à l'unanimité.

Autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine public avec TDF

TDF souhaite pérenniser leur occupation au-delà de la durée contractuelle par la signature d'une nouvelle convention pour la location de la parcelle ZK 92. Ils proposent une augmentation du loyer de 10 % soit un nouveau loyer de 5350 euros par an avec effet le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 12 ans.

M. le Maire précise que le Conseil n'est pas obligé de délibérer aujourd'hui et propose à l'assemblée de leur adresser la convention par mail et de reporter le vote à la prochaine réunion.

Formation des élus municipaux

M. le Maire explique à l'assemblée que la formation des élus municipaux est encadrée par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment par l'article L2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus, soit la somme de 1221 €. Conformément à l'article L 2123-13, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Vote à l'unanimité.

Reconversion de l'ancienne école élémentaire : Autorisation de signature des avenants

Avenant n°1 lot n°02 – Gros œuvre – Entreprise FIEDOR : Démolition de la cheminée : 1 350.00 € HT et réfection de la cheminée briquée : 3 760.00 € HT Montant total de l'avenant : + 5 110.00 € HT soit 6 132.00 € TTC

Avenant n°1 lot n°3 – Charpente bois – Entreprise FIEDOR : Charpente complémentaire pour mise en œuvre de la couverture zinc/ Montant total de l'avenant : + 8 160.00 € HT soit 9 792.00 € TTC

Avenant n°2 lot n°04 – Couverture – Entreprise FIEDOR : stores aux vélux : 1 440.00 € HT, volige pour couverture en zinc : 8 568.00 € HT, zinc Anthra : 44 064.00 € HT, faitage : 1518.00 € HT, rives : 660.00 € HT et habillage des ébrasements : 3000.00 € HT. Moins-value pour la dépose de la couverture existante des sanitaires : -900.00 € et panneaux sandwich : - 26 928.00 € HT. Montant total de l'avenant : 31 422.00 € HT soit 37 706.40 € TTC. Vote 18 voix pour et 1 abstention.

Remplacement d'une Vanne et d'un anti retour au château d'eau

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au remplacement de la vanne et du clapet anti retour au Château d'eau par l'entreprise BALESTRA pour un coût de 1790 € HT soit 2148 € TTC.

Décisions modificatives

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, M. le Maire à prendre les décisions modificatives énumérées et à signer tous les documents afférents aux décisions concernant la commune et le service d'eau.

Le compte rendu intégral est visible en Mairie et sur le site beauval.fr